CIRCULAIRE
DE MONSEIGNEUR J. C. PRINCE,
AU CLERGE DE SON DIOCESE.

ST.-HYACINTHE, 22 AOUT 1853.

Monsieur,

Comme les affaires de notre dernière Assemblée sont pratiques et pressantes, je me hâte de vous en envoyer le Procès-Verbal, comme suit:

Le seize du présent mois, conformément à l'invitation que je vous en avais faite, dans ma Circulaire du 28 juillet dernier, se sont réunis avec moi, dans le principal salon du vieux Collége, Messires Ed. Crevier et J. S. Raymond, VV. GG., et MM. Jos. Crevier, J. A. Boisverd, H. L. Girouard, F. X. Brunet, L. B. Brien, E. Birs, J. B. Dupuy, J. Beauregard, L. M. Archambault, P. A. Sylvestre, P. J. Crevier, P. Dufresne, I. Gravel, F. Tétreau, B. J. Leclaire, S. C. Hotte, J. A. Provençal, I. H. Noiseux, F. X. Caisse, B. McGauran, H. Bienvenu, I. Desnoyers, J. Z. Resther, O. Pelletier, N. Hardy, T. St. Aubin, J. Quin, W. Fitzgerald, G. L. Chevrefils, Curés, Missionnaires et Prêtres de ce Diocèse.

Après les invocations adressées au St. Esprit, à la Ste. Vierge et à St. Hyacinthe, nous avons délibéré, successivement, sur les trois sujets indiqués dans la Circulaire de convocation.

I. Pour nous éclairer sur la question de l'*Assurance Mutuelle des Fabriques contre le Feu*, nous avons lu l'Acte de la dernière session du Parlement Provincial qui incorpore les Fabriques des quatre Diocèses du Bas-Canada, à cette fin; puis, ayant pris connaissance de la Circulaire de Mgr. l'Evêque de Montréal, en date du 13 juillet dernier, qui convoque une Assemblée de Délégués des diverses Fabriques, au Collége de Montréal, pour le 2 septembre prochain, à 9 heures du matin; nous avons concouru dans ce projet, et nous avons engagé, comme j'engage par la présente, MM. les Curés du Diocèse de St. Hyacinthe, à consulter leurs paroissiens sur l'à-propos d'assurer les édifices appartenant à leur Fabrique, et par suite à nommer, dans une assemblée régulière, un Procureur autorisé à les représenter dans l'Assemblée Générale des Procureurs fabricaux, et à y porter une somme de £1 0 0, pour subvenir aux premiers frais d'organisation de la Société.

II. A la question du site à choisir pour y placer définitivement tout l'Etablissement-Episcopal, on proposa, (en sus du terrain offert gratuitement par Messire le Grand-Vicaire Crevier, sur sa propriété de Providence, et que, pour des raisons majeures, on ne put accepter,) deux autres terrains à acquérir : l'un, celui du Manoir de Mr. L. A. Dessaulles, comprenant 16 emplacements, pour le prix de £2,500, avec le don de 12 autres emplacements y contigus ; le second, tous les emplacements du vieux Collége de St. Hyacinthe, formant une superficie d'un tiers au moins plus considérable que le précédent, en y comprenant deux emplacements à acquérir de J. Fraser, écr. Ce dernier terrain ayant été jugé beaucoup plus convenable, et les Messieurs de la Corporation du Séminaire le mettant à la disposition de l'Evêque, pour qu'il en fixât lui-même les conditions d'acquisition, l'Assemblée le préféra, à l'unanimité ; et sur la suggestion du plus grand nombre des Prêtres présents, l'Evêque en détermina le prix au montant total de la souscription du Clergé, jusqu'à la concurrence de £2,000, s'il lui est possible de les réaliser.

En conclusion de cette affaire, Mgr. l'Evêque de St. Hyacinthe proposa le projet d'y construire une Eglise Cathédrale, suivant les conditions énoncées dans la Lettre Pastorale ci-jointe. Ce projet fut diversement envisagé ; puis, finalement agréé, comme celui qui présentait le moins d'inconvénients. Sa Grandeur annonça alors l'intention qu'Elle avait de se loger, provisoirement, au nouveau Collége, en attendant la conclusion des affaires, et afin d'y vivre plus économiquement.

III. Sur le dernier article mentionnné dans la Circulaire, l'Assemblée adopta, unanimement, le Réglement déjà imprimé de la Caisse Diocésaine, et fit, par acclamation, les nominations suivantes :

Mgr. l'Evêque de St. Hyacinthe,	*Président du Bureau.*
Messire J. S. Raymond, V. G.,	*Vice-Président.*
Mr. P. Dufresne,	*Secrétaire.*
Mr. B. J. Leclaire,	*Vice-Secrétaire.*
Mr. J. Beauregard,	*Trésorier.*
Mr. J. B. Dupuy,	*Vice-Trésorier.*

De ce jour, la Société Ecclésiastique du Diocèse de St. Hyacinthe, sous l'invocation de St. Jean l'Evangéliste, est organisée et en pleine opération ; mais ceux qui n'étaient pas à l'Assemblée doivent donner leur adhésion, s'ils veulent en faire partie, et autoriser le Secrétaire à inscrire leurs noms sur la liste des associés.

Quant aux Rapports des Conférences Ecclésiastiques, l'heure étant trop avancée, la lecture et le résumé général en furent remis à la prochaine retraite Pastorale qui aura lieu, à moins d'avis contraire, au Collége Neuf, dans la dernière semaine d'Octobre. Ces exercices spirituels

commenceront le Dimanche au soir, 23, et se termineront le Samedi matin, 29 du même mois.

Dans la même assemblée, j'informai le Clergé que la nouvelle édition du Rituel Romain, imprimée à Québec par l'ordre du Concile Provincial, serait prête à être distribuée, lors de la Retraite, ainsi que l'Extrait qui en a été fait, pour l'administration des Sacrements aux malades, &c. J'annonçai aussi l'introduction, dans le Diocèse, d'une Communauté-Mère pour l'Instruction des personnes du sexe ; et je pris l'avis du Clergé sur l'à-propos de ne pas permettre, pour le moment, l'enseignement du latin dans de nouveaux Colléges, mais de favoriser plutôt l'établissement d'écoles supérieures et d'écoles normales dans des Académies ou maisons destinées à donner une bonne éducation mercantile, agricole et industrielle.

Tel est, Monsieur, le résumé de notre Assemblée du 16 de ce mois, dont le résultat, je l'espère, tournera à l'avancement du nouveau Diocèse et au plus grand bien de la Religion.

En vous transmettant, aujourd'hui, une copie de la Lettre Pastorale que je viens d'adresser aux Fidèles de St. Hyacinthe, mon intention est de vous fournir un document qui, avec les excellentes considérations que renfermait la Lettre Pastorale de Mgr. l'Evêque de Montréal, en date du 29 septembre 1852, vous donnera le moyen de représenter à vos paroissiens, selon les circonstances, le devoir qu'ils ont de concourir, chacun suivant ses ressources, à la construction de l'Eglise Cathédrale, et par là de contribuer à la fondation de l'Evêché de St. Hyacinthe. Je compte beaucoup sur votre généreux concours, comme sur votre bienveillante influence.

J'ai l'honneur d'être bien cordialement,
Monsieur,
Votre très-humble et obéissant serviteur,

† J. C. EV. DE ST. HYACINTHE.

P. S. J'autorise MM. les Curés à ne point chanter de Vêpres, le dimanche 23 Octobre prochain.

† J. C. Ev. de St. H.

[Vraie copie,]

Secrétaire.